



Rapport d'activités 2010

Conseil suisse de présentation
des comptes publics

www.srs-cspcp.ch

Table des matières

1. Mission du SRS-CSPCP	1
2. Développements du MCH2	1
2.1 Développements adoptés en 2010	1
Compléments aux recommandations figurant dans le manuel du MCH2	1
Réponses aux questions fréquentes (i.e. Foire aux questions FAQ)	1
2.2 Développements attendus en 2011	1
Proposition de nouvelle recommandation pour compléter le manuel MCH2	1
Compléments aux recommandations figurant dans le manuel du MCH2	2
2.3 Développements écartés en 2010	2
3. Etat de situation relatif à l'introduction du MCH2 dans les cantons et les communes	3
4. Consultations IPSAS	3
5. Développements dans d'autres secteurs	3
6. Composition et activités du SRS-CSPCP	3
6.1 Plénum	3
1 ^{ère} séance du 11 mars 2010	4
2 ^{ème} séance du 24 juin 2010	4
3 ^{ème} séance du 2 septembre 2010	4
4 ^{ème} séance du 2 décembre 2010	5
6.2 Groupes de travail	5
Groupe de travail « IPSAS »	5
Groupe de travail « Plan comptable »	5
Groupe de travail « Instruments financiers »	5
6.3 Présidence et secrétariat	6
7. Activités prévues en 2011	6

Annexes

- Liste des membres au 31 décembre 2010
- Compléments : Réserve liée au retraitement du patrimoine financier (RE N° 19)
- FAQ : Auto-assurance, Contrats de leasing financier, Comptabilisation de la taxe sur le CO2
- Prise de position lors de la consultation IPSAS : Consultation Paper « *Reporting on the Long-Term Sustainability of Public Finances* », Exposure Draft 43 « *Concession Arrangements: Grantor* », Exposure Draft 44 « *Improvements to IPSASs* » (allemand / anglais)
- Tendances d'introduction du MCH2 dans les cantons et les communes (aperçu des options retenues par 11 cantons)

1. Mission du SRS-CSPCP

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP) a pour objectif de promouvoir l'harmonisation, la comparabilité et la transparence dans la présentation des comptes des collectivités publiques. Il observe en particulier les tendances qui se dégagent dans la mise en œuvre des recommandations du modèle de comptes harmonisés MCH2 pour les cantons et les communes, ainsi que la présentation des comptes de la Confédération. Il élabore des compléments et des éclaircissements en réponse aux questions pratiques que pose la présentation des comptes publics.

Le SRS-CSPCP a été créé en 2008 par la volonté du Département fédéral des finances et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Pour l'heure le SRS-CSPCP n'a pas de forme juridique particulière. Cette dernière pourra être définie ultérieurement.

2. Développements du MCH2

2.1 Développements adoptés en 2010

Compléments aux recommandations figurant dans le manuel du MCH2

En 2010, le SRS-CSPCP a complété la recommandation N° 19¹ du manuel afin de faciliter sa mise en œuvre. Ce complément, disponible en annexe de ce rapport ainsi que sur le site internet du Conseil (en allemand et en français), porte sur la

- **réserve liée au retraitement du patrimoine financier** et sa dissolution.

Réponses aux questions fréquentes (i.e. Foire aux questions FAQ)

Une « Foire aux questions-FAQ » a été mise en place au cours de l'année sous revue. Elle permet de répondre aux questions fréquemment posées (*Frequently Asked Questions*), mais qui ont un caractère trop spécifique ou technique pour en faire un complément aux recommandations du manuel. En 2010, le Conseil a souhaité apporter une réponse à trois questions. Ces réponses sont disponibles en annexe et sur le site internet du Conseil :

- **Contrats de leasing financier** et mention au bilan des actifs et des engagements qui leurs sont liés ;
- **Recettes provenant de la taxe sur le CO2** et comptabilisation dans les collectivités publiques des opérations de redistribution y afférant ;
- **Auto-assurance** réalisée par les collectivités publiques.

2.2 Développements attendus en 2011

Le SRS-CSPCP travaille actuellement sur divers développements du MCH2. Il s'agit des éléments suivants qui devraient être disponibles dans le courant 2011.

Proposition d'une nouvelle recommandation pour compléter le manuel MCH2

Instrument financiers

Le groupe de travail « Instruments financiers » élabore une proposition pour une nouvelle recommandation relative aux instruments financiers (effets des IPSAS 37-39 *Financial Instruments*). Le SRS-CSPCP juge en effet la question des instruments financiers suffisamment importante pour en faire une recommandation. Cette proposition, une fois validée par le plénum du Conseil, sera soumise pour adoption à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF). Elle serait donc ajoutée aux 20 recommandations figurant dans le manuel MCH2 et deviendrait ainsi la 21^{ème}.

Compléments aux recommandations figurant dans le manuel du MCH2

Prêts conditionnellement remboursables (complément à la recommandation N° 03)

La Conférence des directeurs cantonaux des finances a sollicité le Conseil afin d'uniformiser la comptabilisation des prêts conditionnellement remboursables (en particulier aux entreprises de transport). Un sondage a eu lieu auprès des cantons pour connaître leurs pratiques. En parallèle, un groupe de travail des contrôles cantonaux des finances élabore une solution. Cette solution sera évaluée par le SRS-CSPCP en 2011 et, cas échéant, reprise pour en faire finalement un complément à la recommandation N° 03².

Charges et revenus extraordinaires (complément à la recommandation N° 04)

Le SRS-CSPCP prépare un complément visant à définir les charges et les revenus pouvant être qualifiés d'extraordinaires de manière plus claire que ne le fait la recommandation N° 04³. Un tel complément devra également fournir aux utilisateurs du MCH2 des exemples concrets de situations où la qualité d'extraordinaire s'applique et, a contrario, où cette qualité ne s'applique pas.

Dissolution de préfinancements (complément à la recommandation N° 08)

Le manuel MCH2 reste vague sur la manière de dissoudre les préfinancements. Pour ce faire, le SRS-CSPCP élabore un complément à la recommandation N° 08⁴.

Amortissements supplémentaires (complément à la recommandation No 12)

Le MCH2 autorise les collectivités à pratiquer des amortissements supplémentaires si la politique budgétaire l'exige. Cette mesure engendre des conséquences que le SRS-CSPCP a souhaité évaluer. Il a entamé des travaux de recherche et, si besoin est, il formulera le complément nécessaire à la recommandation N°12⁵.

2.3 Développements écartés en 2010

En 2010, le SRS-CSPCP a également discuté de l'opportunité d'apporter des développements au MCH2 dans d'autres domaines, tels que :

- Le **tableau des flux de trésorerie**. Le Conseil a jugé qu'il n'était pas nécessaire, pour l'heure, de proposer de distinguer, dans le tableau, les flux provenant d'opérations extraordinaires.
- La **présentation financière de PPP** (partenariat public-privé). Le Conseil a jugé que les cas de PPP étaient encore trop peu nombreux en Suisse. Par conséquent aucun besoin ne se fait sentir de compléter le MCH2.
- La **recapitalisation des caisses de pension**. Après enquête auprès de plusieurs cantons, le Conseil est arrivé à la conclusion que le traitement comptable des recapitalisations des caisses de pension divergent très fortement. La solution retenue par les cantons dépend de sa faisabilité politique. Par conséquent, le Conseil a jugé qu'il serait illusoire de vouloir proposer une seule et unique solution de traitement comptable.

¹ La recommandation N° 19 traite de la procédure lors du passage au modèle MCH2.

² La recommandation N° 03 traite du plan comptable et de la classification fonctionnelle.

³ La recommandation N° 04 traite du compte de résultats.

⁴ La recommandation N° 08 traite des financements spéciaux et des préfinancements.

⁵ La recommandation N° 12 traite des biens d'investissement et de la comptabilité des immobilisations.

3. Etat de situation relatif à l'introduction du MCH2 dans les cantons et les communes

En 2010 la présidence et le secrétariat ont continué leur visite dans les cantons. Ils se sont déplacés dans les cantons d'Argovie, Lucerne, Soleure et Zurich pour discuter de l'introduction du MCH2 au niveau cantonal et au niveau communal. Ils se sont particulièrement intéressés aux options retenues, lorsque le manuel MCH2 laisse le choix entre plusieurs possibilités. Au total 11 cantons ont déjà été consultés.

De grandes différences apparaissent en matière de limite d'inscription à l'actif. Dans les cantons considérés, cette dernière varie entre CHF 5'000 et CHF 300'000. Il va sans dire qu'une telle variabilité peut introduire un biais dans les comparaisons entre collectivités. La plupart des cantons ont décidé de pratiquer l'amortissement linéaire sur la durée d'utilité. Toutefois, quelques-uns recourent à l'amortissement dégressif. Dans la plupart des cantons, la possibilité légale est donnée de pratiquer des amortissements supplémentaires. Six cantons considérés vont procéder à une réévaluation du patrimoine administratif au moment du passage au MCH2.

Le détail des options retenues par ces cantons peut être consulté en annexe ou sur le site internet du SRS-CSPCP.

4. Consultations IPSAS

Le SRS-CSPCP, respectivement le groupe de travail IPSAS, ont traité et adopté en 2010 les consultations du Comité IPSAS comme suit :

- Consultation Paper: *Reporting on the Long-Term Sustainability of Public Finances*. La prise de position a été envoyée au Comité IPSAS le 18 mars 2010 (cf. annexe).
- Exposure Draft 43: *Concession Arrangements: Grantor*. La prise de position a été envoyée au Comité IPSAS le 28 juin 2010 (cf. annexe).
- Exposure Draft 44: *Improvements to IPSASs*. La prise de position a été envoyée au Comité IPSAS le 28 juin 2010 (cf. annexe).

5. Développements dans d'autres secteurs

En 2010 aucun développement particulier, ayant un impact sur le MCH2, n'a été observé dans d'autres secteurs (eg. FER, IFRS, normes internationales du FMI et de l'UE en matière de statistiques financières).

6. Composition et activités du SRS-CSPCP

6.1 Plénum

Le Conseil suisse de présentation des comptes publics est composé de 16 membres. De manière à représenter un large éventail d'intérêts, les membres proviennent de divers horizons. Les trois niveaux institutionnels – Confédération, cantons et communes – sont représentés en tenant compte des métiers de base et des régions linguistiques. Sont également présents, dans le Conseil, des membres du monde scientifique et économique.

En 2010 la composition du Conseil n'a connu aucun changement. La liste des membres au 31 décembre 2010 se trouve en annexe.

En 2010 le plénum du SRS-CSPCP s'est réuni à quatre reprises pour traiter une vaste palette de thèmes. En voici l'aperçu, séance par séance :

1^{ère} séance du 11 mars 2010

- Présentation des PPP (partenariat privé-public) dans les états financiers des collectivités publiques en fonction des normes IPSAS : Exposé de Felix Schuler, ZHAW.
- *Consultation Paper* du Comité IPSAS « *Reporting on the Long-Term Sustainability of Public Finances* » : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Réserve liée au retraitement du patrimoine financier : Préparation du complément à la recommandation N° 19 du manuel.
- Contrats de leasing financier : Préparation du complément à la recommandation N° 03 du manuel.
- Rapport d'activités 2009 : Prise de connaissance du rapport.
- Index MCH2 : Mise à disposition, sur le site internet du SRS-CSPCP, d'un outil de recherche dans le plan comptable et la classification fonctionnelle.

2^{ème} séance du 24 juin 2010

- *Exposure Draft 43* du Comité IPSAS « *Service Concession Arrangements: Grantor* » : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- *Exposure Draft 44* du Comité IPSAS « *Improvements to IPSASs* » : **Adoption** de la prise de position du SRS-CSPCP à l'attention du Comité IPSAS.
- Instruments financiers : Discussion, puis création d'un groupe de travail ayant pour objectif d'élaborer une nouvelle recommandation.
- Prêts conditionnellement remboursables : Information donnée aux membres sur les résultats du groupe de travail des contrôles des finances cantonales.
- Contrats de leasing financier : Discussion concernant la marche à suivre.
- Auto-assurance : Discussion concernant la marche à suivre.
- FAQ : Décision d'ouvrir une Foire Aux Questions afin de répondre au nombre croissant de demandes d'informations ponctuelles. Cette FAQ s'ajoute aux compléments et aux recommandations formulées par le SRS-CSPCP. Les premières questions traitées sont les contrats de leasing financier et l'auto-assurance.
- Réserve liée au retraitement du patrimoine financier : **Adoption** du complément à la recommandation N° 19 du manuel.

3^{ème} séance du 2 septembre 2010

- Prêts conditionnellement remboursables : Discussion sur la proposition de solution élaborée par le groupe de travail des contrôles des finances cantonales. Décision d'élaborer un complément.
- Contrats de leasing financier : **Adoption** de la réponse à apporter dans la FAQ.
- Auto-assurance : Discussion sur la réponse à apporter dans la FAQ.
- Publications sur le site internet : Décision que les publications doivent sortir – en règle générale – simultanément en allemand et en français.
- Dissolution de préfinancements : Discussion sur le complément à la recommandation N° 08 du manuel.
- Critères extraordinaires : Discussion sur le complément à la recommandation N° 04 du manuel.

4^{ème} séance du 2 décembre 2010

- Commune de Morat : Présentation du projet compte modèle MCH2 par M. Andreas Aebersold (PWC) et M. Pierre Spielmann (Commune de Morat).
- Critères extraordinaires : Discussion sur le complément à la recommandation N°04 du manuel.
- Dissolution de préfinancements : Discussion sur le complément à la recommandation N° 08 du manuel.
- Taxe sur le CO2 : Discussion sur la comptabilisation des montants transférés aux collectivités.
- Groupe de travail « Plan comptable » : Discussion sur l'augmentation de l'effectif des membres.
- Liste des mots-clés : Décision qu'une telle liste doit être élaborée en 2011 pour le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements, puis mise à disposition des utilisateurs sur le site internet du Conseil.
- Auto-assurance : **Adoption** de la réponse à apporter dans la FAQ.
- Règlement d'organisation : **Adoption** des changements rendus nécessaires par la décision de mettre en place une FAQ et par la décision de publier simultanément les documents du Conseil en allemand et en français.
- Modalités des séances 2011 : Décision que chaque deuxième séance doit durer toute la journée. Les séances auront lieu à la Taubenstrasse 16 au lieu du Bernerhof.

Adoption de la proposition relative à la comptabilisation de la taxe sur le CO2 en décembre par voie de circulation, publication sous forme de FAQ.

6.2 Groupes de travail

Groupe de travail « IPSAS »

Le groupe de travail « IPSAS » est un groupe permanent. Il prépare, à l'attention du plénum du Conseil, les propositions de prise de position au sujet des projets mis en consultation par le Comité IPSAS. Mis sur pied dès 2008, il se compose de sept membres : Andreas Bergmann, Martin Köhli, Christian Meyer, Charles Pict, Nils Soguel, Markus Stöckli et Sonja Ziehli/prise du PV. Des experts extérieurs peuvent être invités à participer aux séances.

Groupe de travail « Plan comptable »

Le groupe de travail « Plan comptable » est un groupe permanent. Il traite les demandes relatives au plan comptable et à la classification fonctionnelle. Créé en 2009, il se composait jusqu'ici de deux membres : Christian Meyer pour le plan comptable et André Schwaller pour la classification fonctionnelle. Toutefois, compte tenu du nombre croissant de demandes qui lui sont adressées, sa composition sera élargie début 2011.

Groupe de travail « Instruments financiers »

Le groupe de travail « Instruments financiers » est un groupe *ad-hoc* et donc non permanent. Il analyse les conséquences des IPSAS 37–39 *Financial Instruments* sur le NMC de la Confédération et le MCH2. Plus spécifiquement, le plénum du Conseil lui a donné mandat d'analyser les répercussions de ces nouvelles normes IPSAS sur la comptabilisation et la présentation des instruments financiers les plus régulièrement utilisés par la Confédération, les cantons et les communes. Le groupe de travail devra élaborer un projet pour une nouvelle recommandation dans ce domaine. Créé lors de la séance du 3 septembre 2009, il se compose de sept membres : Dieter Pfaff (Président), Andreas Bühlmann, Marc Wermuth (Confédération), Marcel Halbeis (Confédération), Jacqueline Zaugg (Confédération), Stefan Mueller (Comptabilité du canton de Zurich), Michael Herzog (KPMG).

6.3 Présidence et secrétariat

En 2010 la présidence et le secrétariat ont effectué les tâches spécifiques suivantes :

- Organisation, direction et prise des procès-verbaux des différentes séances ;
- Mise en œuvre des décisions ;
- Traitement des compléments et réponses aux FAQ ;
- Changement du règlement d'organisation ;
- Mise à jour et élargissement du site internet ;
- Envoi des Newsletters (janvier, avril, décembre) ;
- Visite dans divers cantons pour s'entretenir avec les responsables financiers des modalités du passage au MCH2 ;
- Représentation du SRS-CSPCP dans le groupe intercantonal de coordination MCH2 de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales ;
- Représentation du SRS-CSPCP lors de divers séminaires et manifestations, en Suisse et à l'étranger.

7. Activités prévues en 2011

Quatre **séances du plénum** du Conseil sont prévues en 2011 : 7 avril (journée entière), 23 mai (demi-journée), 15 septembre (journée entière), 15 décembre (demi-journée).

L'agenda de travail portera sur divers **développements du MCH2** :

- Instruments financiers (recommandation N° 21) ;
- Prêts conditionnellement remboursables (complément à la recommandation N° 03) ;
- Critères extraordinaires (complément à la recommandation N° 04) ;
- Dissolution de préfinancements (complément à la recommandation N° 08) ;
- Amortissements supplémentaires (complément à la recommandation N° 12) ;
- Elaboration d'une liste de mots-clés associés au bilan, au compte de résultat et au compte des investissements ;
- Questions à venir sur diverses modalités concrètes de comptabilisation.

A cet agenda s'ajoute la **prise de position sur une consultation du Comité IPSAS**. Déjà annoncée, cette consultation porte sur *Conceptual Framework, ED 1* ainsi que deux *Consultation Papers (Phase 1: Conceptual Framework for General Purpose Financial Reporting by Public Sector Entities; Phase 2: Elements and Recognition in Financial Statements; Phase 3: Measurement of Assets and Liabilities in Financial Statements)*. Le délai d'envoi des commentaires est fixé au 15 juin 2011.

La **situation relative à l'introduction du MCH2** dans les cantons et les communes sera régulièrement mise à jour sous forme de liste sur le site internet du SRS-CSPCP. Pour obtenir ces résultats les visites dans les cantons vont se poursuivre.

Lausanne, le 6 janvier 2011